

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
04 13 31 10 48

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions allouées à des associations pour exercer les visites en présence d'un tiers et pour le soutien à la parentalité. Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance, la collectivité apporte son soutien à des associations pour leurs actions menées au titre de l'accompagnement à la parentalité.

Ces associations ont pour objet :

- d'assurer les visites en présence d'un tiers ;
- de mener des actions qui s'attachent au maintien du lien parents/enfants ;
- de développer des lieux de socialisation parents/enfants et prévenir la maltraitance.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions figurent en annexe, a pour objet de proposer aux associations suivantes des subventions de fonctionnement pour un montant total de 120 000 €:

- pour les visites en présence d'un tiers :

au mouvement clinique et psychothérapies (MCP), 19 rue Thiers 13100 Aix-en-Provence, présidé par Monsieur Maxime Bellego.

- pour le soutien à la parentalité :

le relais enfants-parent, 239 chemin de Morgiou 13404 Marseille cedex 09, présidé par Madame Pascale Giravalli et l'association parents enfants Méditerranée, 28 rue Marx Dormoy 13004, présidée par Monsieur Philippe Charpiot.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures, de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

